

Réf: Dossier N° : 002233

Avis de constitution

SOCIETE « AMAL CONSTRUCTION »

**Siège social: Abidjan Cocody Riviera Faya lot 331 ilot 30 section AD
21 BP 4914 ABIDJAN 21**

**Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du lundi 24 mai 2021
reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le lundi 24 mai 2021, il a été
constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :**

Dénomination sociale: « AMAL CONSTRUCTION» en abrégé«».

**Objet: LOTISSEMENT , BTP , AMENAGEMENT, FOURNITURES DE BUREAU ,
~~VENTES~~, GESTIONS DE TERRAINS, GESTION IMMOBILIERE, PRESTATION
~~DIVERSES~~ Et pour la réalisation de l'objet social :**

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: Abidjan Cocody Riviera Faya lot 331 ilot 30 section AD
21 BP 4914 ABIDJAN 21**

GÉRANT: ZEIN MARIAM SANDRINE

**RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B13-01725 du 24/05/2021 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°11477/GTCA/RC/2021 du 24/05/2021

Pour Avis

Le CEPICI

